

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place du Théâtre – BP 829
85821 La Roche-sur-yon - Cedex
Tel : 02 51 47 47 47

La Roche-sur-Yon, le jeudi 7 octobre 2021

CONSEIL MUNICIPAL **MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021**

COMPTE RENDU

1 APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le pacte de gouvernance pour organiser les relations entre les communes et leur intercommunalité.

QUESTION ADOPTEE A LA MAJORITE

35 voix POUR

8 voix CONTRE : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis

2 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Madame Claire Mauriat

2 TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CLECT SUR L'EVALUATION DES CHARGES NETTES TRANSFEREES

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport définitif de la CLECT sur le coût des charges nettes transférées de la compétence PLU à La Roche-sur-Yon Agglomération et, sur proposition de la CLECT, de réviser librement le montant de l'AC de fonctionnement à compter du 1er janvier 2022.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

3 APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE ET TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

A la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'Etat a déployé un plan de relance de 100 milliards d'euros destiné à soutenir les différents secteurs de l'économie et de l'action publique. 16 milliards d'euros de ce plan sont spécifiquement consacrés à la cohésion et aux collectivités locales.

En concertation avec les élus locaux vendéens, le Préfet de la Vendée a fait le choix de déployer ces contrats à l'échelle des EPCI. Le CRTE a été signé le 12 juillet 2021 par le Préfet de la Vendée et le Président de La Roche-sur-Yon Agglomération et en présence d'élus du Conseil régional des Pays de la Loire et du Conseil départemental de la Vendée, ainsi que de maires de communes de l'agglomération.

Il est proposé au conseil de lister dans un premier temps les projets qui sont identifiés dans le protocole de préfiguration au CRTE et dont les financements étatiques sont actés. Cette première liste comprend 8 opérations cumulant un montant de 1 229 843,10 € de subvention, soit un montant équivalent aux années précédentes. Dans ce cadre, la ville bénéficie d'une subvention de 198 105,53 € pour la réhabilitation de la salle omnisport.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héléary, Monsieur Romain Bossis.

4 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU MANDATAIRE ELU REPRESENTANT DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON AU SEIN D'ORYON

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport 2020 du mandataire élu représentant la Ville au sein d'ORYON.

QUESTION ADOPTEE A LA MAJORITÉ

35 voix POUR

8 voix CONTRE : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héléary, Monsieur Romain Bossis

2 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Madame Claire Mauriat

5 TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES - LIMITATION DE L'EXONERATION DE 2 ANS AUX LOGEMENTS NEUFS FINANCES AU MOYEN DE PRETS AIDES PAR L'ETAT

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiment ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET CREANCES ETEINTES - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Monsieur le Trésorier Principal demande l'admission en non valeurs de créances pour lesquelles il a rapporté les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il n'a pas pu en obtenir le recouvrement.

Il est proposé au Conseil d'approuver ces écritures comptables.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7 AMENAGEMENT DU CINEMA LE CONCORDE DANS LE CARRE NAPOLEON - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX - LOT 14 : FAUTEUILS

Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard

Dans le cadre du projet d'aménagement du carré Napoléon à la place de l'ancien collège Piobetta, la ville de La Roche-sur-Yon a décidé d'y transférer le cinéma "Le Concorde" situé actuellement rue Gouvion. La présente délibération a pour objet d'attribuer le lot 14 Fauteuils pour lequel l'attributaire retenu initialement ne donne pas suite, à l'entreprise Keslo pour un montant de 74 647,12 € HT après négociation. Le montant total des marchés autorisés pour signature s'élève donc à 1 822 450,06 € HT (au lieu 1 835 664,94 € HT).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Madame Frédérique Pépin, Monsieur Maximilien Schnel, Monsieur Jacques Besseau, Monsieur Philippe Porté, Monsieur Aurélien Roho, Monsieur Ambroise Gasnet, Madame Martine Chantecaille.

8 ACQUISITION D'UN TRACTOPELLE D'OCCASION AVEC OBLIGATION DE REPRISE - CESSION DU BIEN A REPENDRE.

Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard

Dans le cadre de la procédure marché V21092 portant sur l'achat d'un tractopelle d'occasion pour l'atelier logistique matériel, l'entreprise VENDEE DISTRIBUTION propose une reprise sur le matériel existant. Il vous est proposé d'approuver la vente de ce bien, pour un montant de 14 500 euros.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9 RENOVATION DE L'EGLISE SAINT-LOUIS (PHASE 2) - MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT ET DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil de valider la mise à jour du plan de financement pour la rénovation de l'église Saint-Louis, suite aux attributions des subventions de l'Etat, de la Région et du Département.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10 FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS - MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION VERSEE A L'AMAQY POUR L'ANNEE 2021

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification de l'article 5 de la convention de gestion du fonds de participation des habitants (FPH) au titre de l'année 2021, et d'approuver la rectification du montant de la subvention accordée à l'AMAQY.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION UNC SAINT-ANDRE

Rapporteur : Monsieur Bruno Guillou

L'association Union des Anciens Combattants (UNC), a été confrontée à des difficultés liées à la crise sanitaire. Cette association référencée du monde combattant, transmet des valeurs de solidarité, civisme, patriotisme, mémoire,... Dans ce contexte, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12 NOUVEAUX SERVICES NUMERIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville de La Roche-sur-Yon souhaite développer les services apportés aux citoyens. Depuis plusieurs années, de nouveaux téléservices sont mis en œuvre. Une soixantaine de téléprocédures, générant environ 40 000 demandes à l'année, sont déjà disponibles. Il est souhaité donner une nouvelle impulsion à leur développement, en faisant évoluer les interfaces et en développant de nouveaux services en ligne.

Ainsi, il est proposé au Conseil de solliciter une subvention de 98 208 € auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Transformation numérique des collectivités territoriales.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13 PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2020-2022 EN FAVEUR DES MUSEES DE LA ROCHE-SUR-YON - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

La Ville de La Roche-sur-Yon porte un ambitieux programme d'investissement en faveur des musées durant ce mandat. En effet, un nouveau musée sera construit à l'horizon 2028 dans l'ancien conservatoire de La Roche-sur-Yon. Plus grand, plus moderne, plus ludique, ce futur musée sera un véritable atout pour valoriser les collections du musée et contribuer à l'attractivité de la ville.

Conscient de l'importance de la culture dans le contexte actuel, la Ville souhaite garantir une continuité de l'accès aux œuvres du musée et poursuivre les actions pédagogiques d'éducation à l'image.

Il a donc été décidé d'installer un musée provisoire dans les locaux de l'ancienne école maternelle André Malraux situé 18 rue Marcellin Berthelot.

Afin de soutenir le musée provisoire et les investissements réalisés entre 2020 et 2022 pour le futur musée, il est proposé de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre des crédits du Plan de Relance.

La subvention demandée est d'un montant de 500 000 €.

QUESTION ADOPTEE A LA MAJORITÉ

35 voix POUR

8 voix CONTRE : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis

2 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Madame Claire Mauriat

14 GESTION PAR VOIE DE CONCESSION DE SERVICES DE LA FOURRIERE VEHICULES - CHOIX DU DELEGATAIRE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Suite à la délibération du 24 novembre 2020, autorisant le lancement d'une procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière de véhicules, un avis d'appel public à la concurrence a ainsi été lancé le 3 décembre 2020. La Commission de délégation de service public s'est réunie deux fois et a validé l'unique candidat, à savoir celle de la société Dépann'Auto Yonnais.

Au terme des négociations et après consultation du rapport d'analyse, il est proposé au Conseil d'approuver le choix du délégataire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15 MARCHE D'ASSISTANCE ET DE CONSEILS JURIDIQUES - GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard

Il est proposé au Conseil d'approuver le principe du groupement de commandes pour le marché d'assistance et de conseils juridiques ainsi que les termes de la convention de groupement de commandes relative à ce marché.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard

Il est proposé au Conseil d'autoriser la signature des avenants aux marchés suivants :

- Travaux de restauration de l'Eglise Saint-Louis classée monument historique - avenant au lot 7 " électricité - chauffage "
- Maîtrise d'œuvre pour la construction du futur carré de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération et du nouveau musée espace Napoléon - avenant n°1
- Groupement de commandes " Conception, impression, et diffusion du magazine mutualisé ROCHE PLUS " - avenant n°1 à la convention de groupement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8 ABSTENTIONS : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

17 RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL DES SAGES - ANNEE 2021

Rapporteur : Madame Dominique Boisseau-Rapiteau

Le Conseil des Sages est une instance de réflexion et de proposition qui éclaire le Conseil municipal sur les différents projets intéressant la Ville de La Roche-sur-Yon.

Il est composé de 45 membres désignés par le Conseil municipal parmi les retraités yonnais. Il est partiellement renouvelé tous les ans. La durée de mandat est de trois ans, renouvelable une fois. Il est proposé au conseil d'approuver le renouvellement partiel de cette instance.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18 VENTE DE SEPTEMBRE 2021 SUR LA PLATE-FORME WEBENCHERES

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions de vente d'un bien vétuste mis aux enchères par la Ville sur la plateforme Webenchères lors de la campagne réalisée fin août 2021 début septembre 2021.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19 CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - PARC DES EXPOSITIONS ET SALLE DES FETES DU BOURG-SOUS-LA-ROCHE

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Roche-sur-Yon Agglomération a modifié ses statuts pour intégrer le Parc des Expositions des Oudairies et tous les équipements économiques complémentaires nécessaires au développement de l'activité économique et événementielle. Cependant l'exploitation de la Halle A du Parc des Expositions et de la salle des fêtes du Bourg-sous-La-Roche relèvent d'activités spécifiques dédiées aux clubs sportifs et associations de la commune de La Roche-sur-Yon. Au regard de la nouvelle délégation de service public, il est proposé au conseil d'approuver les termes d'une convention entre la Ville de La Roche-sur-Yon et l'Agglomération, visant à refacturer les dépenses inhérentes aux activités propres de la commune, et cela, pour la période couvrant la nouvelle délégation de service public.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20 REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - ORGANISATION D'UN DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre de la révision du PLU de La Roche-sur-Yon, un débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit avoir lieu au sein du conseil municipal, 2 mois au moins avant l'arrêt de projet

du PLU. Il est proposé au conseil d'ouvrir la discussion sur ces orientations.

PREND ACTE DU DEBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

21 PLAN LOCAL D'URBANISME - LANCEMENT DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 ET DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La collectivité engage une procédure de modification simplifiée afin d'apporter des corrections et adaptations aux documents réglementaires écrits et graphiques et aux orientations d'aménagement du PLU.

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, les avis éventuellement formulés par les personnes publiques associées, ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations, seront mis à la disposition du public, aux services techniques pendant un mois.

Un avis sera publié dans la presse locale et sur le site Internet de la Ville et de l'Agglomération, et affiché en mairies au moins 8 jours avant la mise à disposition du dossier.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22 PIOBETTA - APPROBATION DES CONTRATS DE VEFA ET SES ANNEXES - ACTUALISATION DU COUT D'ACQUISITION DU CINEMA ET DU PARKING

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Suite aux résultats des appels d'offres lancés par le groupe Giboire, le coût global de l'opération a été actualisé. Les prix ont augmenté du fait de la situation post-covid, générant des surcoûts pour les entreprises (matériels, matériaux, organisation...). Il est proposé au conseil d'accompagner le groupe Giboire dans l'aboutissement de ce projet et de prendre en charge une partie du surcoût concernant la coque du cinéma et le parking. Les coûts actualisés d'acquisition des équipements publics faisant l'objet d'une VEFA par la Ville s'élèvent à 4 325 000 € HT pour le cinéma (coque) et 2 690 000 € HT pour le parking.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23 QUARTIER DES HALLES - AIDES A LA RENOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES ET FACADES

Rapporteur : Madame Frédérique Pépin

Il est proposé au Conseil d'approuver les quatre demandes de subventions présentées dans le cadre de ce dispositif :

- 8400 € à « AJP Immobilier » pour un projet au 18 rue des Halles
- 5772 € à « La Cigale », (Mme Ecrement) pour un projet au 11 place du Marché
- 7000 € pour « Le Pangalane » (M. Burgaud), pour un projet au 27 rue des Halles
- 7000 € pour " Le Bowls" SAS Grindy, pour un projet au 13 Bis place du Marché

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Monsieur Malik Abdallah, Madame Aurore Barreau.

24 LYCEE ROSA PARKS - TRANSFERTS DE PROPRIETE

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Le Lycée Rosa Parks situé Boulevard Gaston Guiton, parcelle cadastrée section AW numéro 30, d'une superficie globale de 47 395 m², sur laquelle sont édifiés plusieurs bâtiments (locaux d'enseignement, plateau sportif, cours et voiries, espaces verts) est détenu en indivision, avec pour quote-part 70% à l'Etat et 30% à la ville de La Roche-sur-Yon et doit faire l'objet de transferts. En premier lieu, la cession de la quote-part de propriété de la Ville de la nouvelle parcelle section AW numéro 327 d'une superficie de 43 302 m² correspondant au lycée au profit de la Région des Pays de Loire et l'acquisition par la Ville de la quote-part de l'Etat des parcelles section AW numéros 328, 329 et 331 d'une surface totale de 2 434 m² et correspondant aux parkings. Ces transactions se feront à titre gratuit. Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces opérations.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25 LE BOURG-SOUS-LA ROCHE - ACQUISITION DU PARKING DE LA RESIDENCE LE VILLAGE RUE GABORY

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

Un projet de requalification du Bourg-sous-la-Roche a été initié par la collectivité. La société SCCV DELPHIN TUDEAU a réalisé deux bâtiments de logements collectifs avec commerces en rez de chaussée pour l'un et une maison médicale pour l'autre ainsi que les parkings extérieurs. Il a été convenu avec la société, conformément au permis d'aménager, le transfert de propriété du parking situé rue Gabory, parcelles cadastrées section BW numéros 1 236 et 1 247 et d'une surface totale d'environ 700 m², à l'euro symbolique avec dispense de paiement. Il est proposé au conseil d'approuver cette acquisition.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26 LE BOURG-SOUS-LA ROCHE - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DU PARKING DE LA RESIDENCE LE VILLAGE RUE GABORY

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

La Ville a cédé, en juin 2019, à la SCCV DELPHIN TUDEAU une emprise foncière nécessaire à la réalisation d'une opération immobilière comprenant deux bâtiments regroupant des logements, des commerces en rez de chaussée ainsi qu'une maison médicale répondant ainsi au projet de requalification du Bourg-sous-la-Roche.

Conformément au permis d'aménager, les travaux étant terminés et le parking ouvert à la circulation publique, ce dernier, cadastré section BW numéros 1 236 et 1 247, d'une contenance totale d'environ 700 m² doit être rétrocédé à la collectivité et incorporé dans son domaine public. Il est proposé au conseil d'approuver ce classement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

27 PRIR - ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER 68 RUE DU MARECHAL JUIN

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Régional (PRIR) de la Vigne aux Roses, réalisé en partenariat avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), la Ville souhaite acquérir l'ensemble immobilier situé 68 rue du Maréchal Juin et cadastré section CD numéros 37, 134 et 136 d'une contenance totale de 3 247 m² au prix de 420 000 € net vendeur, dans le but d'y aménager un Equipement Public Pluridisciplinaire (Ville), d'une possible nouvelle Maison Départementale des Solidarités et de la Famille (Département) ainsi qu'un espace de stationnements à destination des salariés et visiteurs de l'EHPAD de la Vigne aux Roses. Il est proposé au conseil d'approuver cette acquisition.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28 CESSION DE L'ANCIEN MUSEE AU PROFIT DE LA SOCIETE OREAS

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par délibération du 2 juillet 2019, le Conseil municipal a approuvé la cession de deux emprises foncières prélevées sur le jardin de la Mairie et la signature d'un bail à construction sur les anciens Hôtel de Ville et Musée au profit de la société OREAS en vue d'y réaliser un programme immobilier à vocation commerciale, de restauration et de loisirs. Afin de stabiliser le programme et obtenir les garanties bancaires nécessaires à la réalisation de ce programme la société OREAS a sollicité l'acquisition de l'ancien Musée. Le projet œuvrant pour une politique de dynamisation économique du centre-ville, la Ville souhaite répondre favorablement à cette demande d'acquisition.

Le Conseil municipal est appelé à approuver la cession de l'ancien Musée, cadastré section AL numéro 630p au prix de 480 000 € HT conformément à l'avis de la DIE.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29 CESSIION AU PROFIT DE NEXITY D'UNE EMPRISE FONCIERE SITUEE 259 RUE DU MARECHAL LECLERC POUR LA REALISATION D'UNE RESIDENCE MULTIGENERATIONNELLE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre du projet urbain de l'îlot Forges-Bacqua-Leclerc, la Ville souhaite céder au profit de NEXITY la parcelle située 259 boulevard du Maréchal Leclerc et cadastrée section BI numéro 855p sur une surface d'environ 2 435 m² au prix de 590 000 € HT, pour réaliser une résidence multigénérationnelle comptant environ 65 logements. Il est proposé au conseil d'approuver cette cession.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

30 CESSIION AU PROFIT DE LA SAEM ORYON D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER RUES ROGER SALENGRO ET MONTHULET POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME DE SIX LOGEMENTS AIDES

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre de sa politique de rationalisation de son patrimoine, des enjeux de densification, de renouvellement urbain et des objectifs de renforcement de l'attractivité du centre-ville, la Ville souhaite céder au profit de la SAEM ORYON un ensemble immobilier de 911 m² rues Roger Salengro et Monthulet, correspondant à l'ancienne maison de quartier du Pont Morineau et des maisons individuelles, actuellement désaffectées, en vue de la réalisation d'un programme immobilier comportant six logements aidés de type PSLA (location accession).

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance gouvernemental, ce projet a été retenu comme lauréat de l'appel à projets recyclage fonds friches en Pays de la Loire.

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession au profit de la SEM ORYON de cet ensemble immobilier cadastré section BD numéros 245 à 249, pour la réalisation de six logements aidés, au prix de 100 000 € HT net vendeur et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de versement d'une subvention par l'état au profit d'ORYON, maître d'ouvrage de l'opération, d'un montant de 167 985 euros dans le cadre de l'appel à projets relatif aux opérations de recyclage de friches.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

31 TRANSFERT DE LA PROPRIETE DU COLLEGE DES GONDOLIERS AU PROFIT DU DEPARTEMENT DE LA VENDEE - DELIBERATION MODIFICATIVE

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 79 prévoit et conditionne le transfert des collèges appartenant aux communes au profit des départements. Par délibérations n°31 du 21 mai 2019 et n°32 du 24 septembre 2020, le conseil municipal a approuvé le transfert à titre gratuit du collège des Gondoliers, situé 9 rue Champlain, au profit du Département de la Vendée qui a engagé un programme conséquent de réhabilitation de ce dernier. Toutefois, la Ville a depuis engagé une étude de sécurisation des abords des établissements scolaires et souhaite conserver une emprise foncière située devant l'établissement scolaire afin d'aménager un espace sécurisé lié au transport scolaire. Il est donc proposé au conseil de modifier partiellement les délibérations prises afin de régulariser la cession de la parcelle section BE numéro 548p.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

32 INCORPORATION D'UN BIEN NON BATI SANS MAITRE DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

L'acquisition de biens immobiliers non bâtis vacants sans maître est une procédure qui permet aux communes d'incorporer gratuitement dans leur patrimoine des biens immobiliers qui se situent sur leur territoire dès lors qu'ils sont réputés sans propriétaire.

Au 1er juin de chaque année, la Préfecture de la Vendée transmet un arrêté dressant la liste des immeubles concernés. Une parcelle fait l'objet de cette procédure. La collectivité a donc procédé aux mentions légales de publications et doit maintenant délibérer pour incorporer le bien immobilier cadastré section YE numéro 21 sis Le Bois Clair et d'une contenance de 1 388 m². Pour finaliser la procédure, un arrêté municipal constatant l'incorporation sera pris ultérieurement à cette délibération. Il est proposé au conseil d'approuver cette incorporation dans son domaine privé communal.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

33 APPROBATION DU DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE NON BATIE A L'ANGLE DE LA RUE DU LT COLONEL BAFFERT ET DE L'AVENUE MON REPOS

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Afin de régulariser une incohérence du cadastre, une division des parcelles a été réalisée afin de reconstituer la limite séparative réelle de l'assiette foncière de la maison d'habitation située à l'angle du 2 rue du Lt Colonel Baffert et de l'avenue de Mon Repos. Pour régulariser les actes de vente, la collectivité doit déclasser la parcelle section DY numéro 301 d'une contenance de 7 m². Il est proposé au conseil de valider ce déclassement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

34 ECHANGE FONCIER ENTRE LA VILLE DE LA-ROCHE-SUR-YON ET MONSIEUR ET MADAME GILBERT A L'ANGLE DE LA RUE DU LT COLONEL BAFFERT ET DE L'AVENUE MON REPOS

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'échange foncier, à l'angle du 2 rue Lieutenant-Colonel Baffert et de l'avenue Mon Repos, entre Monsieur et Madame GILBERT et la Commune afin de reconstituer l'alignement. La Ville fera l'acquisition d'une emprise nouvellement numérotée DY numéro 303 de 1 m² et cédera les 7 m² de la nouvelle parcelle section DY numéro 301 au profit de Monsieur et Madame GILBERT.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

35 MODIFICATION DE DOMANIALITE - APPROBATION D'UN CLASSEMENT ET D'UN DECLASSEMENT

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Dans le cadre de sa politique de rationalisation du patrimoine, la Ville procède régulièrement à des déclassements préalablement à des cessions. Le Conseil Municipal est appelé à approuver le classement dans le domaine public de la portion de la rue Georges Pompidou et le déclassement du domaine public aéronautique de la parcelle cadastrée section IM numéro 77 d'une contenance de 18 909 m² afin de l'intégrer dans son domaine privé et le classer en zone à vocation économique en vue de le céder.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

36 DENOMINATION DES VOIES ET ESPACES PUBLICS

Rapporteur : Madame Françoise Bouet

Après proposition de la commission chargée de la dénomination des voies et espaces publics, réunie le 25 juin 2021, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les propositions émises par cette instance.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

37 AVENANT N°2 DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF

Rapporteur : Madame Sophie Montalétang

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un contrat multi-thématique qui porte sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux loisirs, le logement, l'accompagnement social des familles, l'accès aux droits. Il est signé entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les collectivités concernées.

Sur le territoire, une CTG a été signée le 8 février 2017 entre la CAF, la Ville et l'Agglomération, couvrant la période 2017-2020.

La CTG 2017-2020 a fait l'objet d'un premier avenant signé le 18 dec 2020 pour intégrer les communes d'Aubigny-les-Clouzeaux, La Chaize-le-Vicomte, de Rives de l'Yon et Venansault, leurs Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) arrivant à échéance. Ceci a eu pour but de de maintenir les financements CAF des structures et actions enfance-jeunesse de ces communes.

Il est proposé au conseil d'approuver les termes d'un second avenant qui permettrait :

- à la commune de La Ferrière, en prévision de l'échéance prochaine de son Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), de devenir signataire de la Convention Territoriale Globale aux côtés de La Roche-sur-Yon Agglomération, de la Ville de La

Roche-sur-Yon, de la CAF, d'Aubigny-les-Clouzeaux, La Chaize-le-Vicomte, de Rives de l'Yon et Venansault.
- de prolonger d'un an la durée de la CTG actuelle pour aller jusqu'à fin 2021. afin de laisser le temps nécessaire pour la préparation de la nouvelle CTG, dont le périmètre va évoluer et portera sur l'ensemble des communes de l'Agglomération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

38 ELARGISSEMENT DE L'INDEMNITE D'ETUDE ET DE PROJET PROFESSIONNEL POUR LES ETUDIANTS EN MEDECINE

Rapporteur : Madame Patricia Murail-Gentreau

Par délibération du 24 septembre 2019, le Conseil municipal a autorisé la mise en place, pour expérimentation, d'une indemnité d'étude et de projet professionnel aux étudiants de la 3^{ème} à la 6^{ème} année de médecine inscrits dans une faculté française. Au vu des échanges que cette expérimentation a suscités, il est proposé au Conseil d'élargir cette indemnité aux étudiants de la 7^{ème} à la 9^{ème} année de médecine générale en France. Les modalités de mises en œuvre seront les mêmes que celles définies dans la délibération du Conseil municipal du 24 septembre 2020.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

39 PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE 2021 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Le Programme de Réussite Educative (PRE) est issu de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

Il s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans (étendu à 18 ans dans le cadre du décrochage scolaire), résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et, qui présentent des signes de fragilité et/ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à un développement harmonieux.

L'objectif consiste à conjuguer les accompagnements dans les champs : éducatif, scolaire, social, sanitaire, culturel, loisirs et de parentalité, pour apporter une réponse complète aux problématiques repérées chez les enfants et les jeunes.

A la Roche-sur-Yon, le PRE a été mis en place en 2006 et, par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2009, la Ville de La Roche-sur-Yon a désigné le Centre Communal d'Action Sociale de La Roche-sur-Yon pour assurer le portage juridique du dispositif.

L'Etat affecte une enveloppe de crédits spécifiques pour six actions PRE à conduire en 2021 d'un montant total de 140 000 euros, versée intégralement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Parmi ces six actions, le CCAS confie le portage de l'action numéro 1 du PRE " Coordination et animation du Programme de Réussite Éducative " à la Ville de La Roche-sur-Yon. Pour cela, le CCAS attribue une subvention à la Ville d'un montant de 26 000 € correspondant à 60 % du poste de coordonnateur PRE. Une convention pour l'année 2021 est ainsi réalisée afin de préciser les modalités du partenariat.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

40 PROJET D'ARMEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE EN CATEGORIE B1 (PISTOLET SEMI-AUTOMATIQUE).

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Depuis 2016, le service de la police municipale n'a cessé d'évoluer au vu des interventions quotidiennes. Sur le volet matériel, dans le cadre de ses missions de protection des personnes et des biens et afin de doter les agents de moyens de défense adaptés, il est proposé à l'assemblée délibérante d'équiper les policiers municipaux d'armes à feu.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

41 NOUVEAUX EQUIPEMENTS POUR LA POLICE MUNICIPALE - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Afin de soutenir les collectivités dans leur politique de sécurité, la Région des Pays de la Loire a mis en place un dispositif financier pour contribuer à l'équipement des polices municipales (véhicules, gilets pare-balles, armes,...).

Aussi, il est proposé de solliciter une subvention de 22 145 € auprès de la Région des Pays de la Loire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

42 SOLIDARITE AVEC TIZI-OUZOU SUITE AUX INCENDIES D'AOUT 2021

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Tizi Ouzou et ses communes environnantes ont été dramatiquement touchées par les incendies en août 2021. De nombreux dommages ont été constatés (nombreux citoyens brûlés et quelques-uns ont péri dans les incendies, destructions d'habitations, pertes de cheptel et de ruches, arbres brûlés...). En solidarité avec Tizi Ouzou, le conseil municipal de La Roche-sur-Yon a décidé d'apporter son soutien aux populations locales dans la phase de reconstruction post-urgence comme préconisé par l'Assemblée Populaire Communale (APC) de Tizi Ouzou.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une aide financière à l'association Touiza Solidarité, mandatée par l'Assemblée Populaire Communale de Tizi Ouzou, pour la mise en œuvre et le suivi des actions de reconstruction définies en concertation entre les populations de Tizi Ouzou impactées et la commune de Tizi Ouzou.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

43 REHABILITATION DE L'EX ECOLE MATERNELLE MALRAUX EN MUSEE PROVISOIRE - VALIDATION DU PROGRAMME

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Dans le cadre de la construction d'un nouvel hôtel de ville et d'Agglomération la ville de La Roche-sur-Yon a décidé d'y intégrer un espace musée Napoléonien. Le projet musée étant reporté lors de la deuxième phase des travaux, la ville a décidé en attendant d'aménager un musée provisoire dans l'ancienne école Malraux. La présente délibération a pour but de pour valider le programme de cette opération

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44 FINANCEMENT DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS NUMERIQUES POUR LES ECOLES YONNAISES - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Le plan France Relance présenté par le Gouvernement en septembre 2020 vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19. Ce plan comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à généraliser le numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

Un appel à projets est paru début 2021 afin de fournir aux écoles élémentaires un socle numérique en termes de matériels, réseaux et ressources numériques. Doté de 105 millions d'euros, cet appel à projets a connu un très grand succès auprès des collectivités avec 7 182 dossiers reçus.

La Ville de La Roche-sur-Yon a été retenue et une subvention de 30 085 € permettra de poursuivre la dotation en équipements numériques des écoles yonnaises initiés en 2015.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

45 DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DES ACTIONS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2021

Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel

La Ville de La Roche-sur-Yon mène une politique d'éducation artistique et culturelle dense et diversifiée. En partenariat avec les équipements culturels structurants et le réseau associatif très dynamique du territoire, elle met en oeuvre des dispositifs et des projets à destination de publics très variés, du plus jeune public aux adultes.

L'Etat a réaffirmé, suite aux attentats de janvier 2015, toute l'importance de l'éducation artistique et culturelle comme facteur de cohésion sociale, de formation de citoyens responsables et autonomes, et de diffusion des valeurs républicaines.

La Ville de La Roche-sur-Yon a consolidé en 2019 cette démarche de préservation et de transmission d'un socle culturel commun en signant et mettant en oeuvre sur son territoire un Contrat Local d'Education Artistique et culturelle (CLEA). Ce dispositif contractuel de soutien est proposé par le Ministère de la Culture aux collectivités territoriales désireuses de renforcer leurs actions d'éducation artistique et culturelle.

Dans ce cadre, la Ville sollicite une subvention de l'Etat afin d'assurer le maintien et le développement des parcours d'éducation artistique et culturelle et des projets prévus en 2021.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

46 CONVENTIONS DE PARTENARIAT - " LA JOSEPHINE " 2021

Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy

« La Joséphine » est un rendez-vous sportif s'adressant à toutes les femmes. Une course et une marche, aux parcours volontairement courts (5 kms), permettront au plus grand nombre de participer et ainsi de se mobiliser pour la lutte contre le cancer du sein.

En 2021, une nouvelle édition singulière en raison de l'évolution incertaine de la crise sanitaire, sans rassemblement physique, est organisée. Ainsi, le choix sera laissé aux Joséphine de courir ou marcher où et quand elles le souhaitent, entre le samedi 25 septembre et le dimanche 3 octobre 2021. Les inscriptions ont débuté depuis le 16 août 2021 et une opération de retrait des tee-shirts autour d'un « village partenaires » se tiendra les 17 et 18 septembre, place de la Vendée.

Différents organismes se sont associés pour en assurer la réussite et soutenir cet évènement emblématique de notre territoire.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes des différentes conventions de partenariat jointes à la présente délibération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

47 CONVENTION DEPOT-VENTE BOUTIQUE " LA JOSEPHINE 2021 "

Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy

Dans le cadre de « La Joséphine », rendez-vous sportif et solidaire en soutien de la lutte contre le cancer du sein en Vendée, la Ville de La Roche-sur-Yon propose la création d'une boutique éphémère. Un dépôt-vente sera proposé au sein de la boutique de l'Office du tourisme de La Roche-sur-Yon Agglomération, où différents objets valoriseront l'image et développeront la notoriété de cet évènement solidaire, fédérateur et caritatif. Les bénéfices tirés de la vente de ces objets seront reversés à la Ligue contre le cancer Vendée.

Afin de formaliser la mise en place de ce dépôt-vente, la Ville de La Roche-sur-Yon souhaite conventionner avec la S.P.L DESTINATION LA ROCHE-SUR-YON.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES